Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260625-NM250626DEL01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-cinq juin
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 26/05/2026

OBJET :
CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
DESIGNATION

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-25/06-n° 01

ABSENTS : MOISAN Solène (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné :

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Côtes d'Armor a demandé, par courrier en date du 16 juin dernier, de désigner au sein du conseil municipal un correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DESIGNE Monsieur Olivier RIVALLAN en tant que correspondant incendie et secours.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN